



Désaveux de paternité d enfants

Par **Vivi23**, le **28/05/2018** à **22:39**

Bonjour,

L'ex-compagnon de ma belle-soeur a reconnu ma nièce alors qu'il n'en est pas le père biologique. Étant séparé, il ne veut plus rien savoir de la petite. Comment ma belle-soeur peut faire pour que la petite ne porte plus le non de son ex. ?

Merci de vos réponses.

Par **nihilscio**, le **29/05/2018** à **00:41**

Bonjour,

Il n'est pas possible d'annuler la reconnaissance d'un enfant et de se soustraire à ses obligations parentales.

Il n'est pas non plus possible d'annuler la substitution de nom consécutive à la reconnaissance de l'enfant.

Par **amajuris**, le **29/05/2018** à **09:55**

bonjour,

il est possible de faire une action en contestation de paternité.

tant que le compagnon de votre belle-soeur est le père au regard de l'état-civil, il a des obligations (et des droits), il n'a pas le pouvoir de décider de ne plus rien savoir de sa fille.
voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F940>

salutations